

La sociolinguistique, c'est quoi ?

La sociolinguistique est une science qui analyse le fonctionnement des langues dans la société. Plusieurs chapitres : la démilinguistique rend compte de la démographie des locuteurs ; la jurilinguistique décrit le statut juridique des langues et les droits des locuteurs. L'aménagement linguistique est l'organisation des langues quand il y en a plusieurs sur le même territoire. On parle de politique linguistique quand le pouvoir public intervient dans cet aménagement.

La revitalisation des langues en difficulté

La coexistence des langues génère des conflits au point que certaines langues, comme le basque, sont menacées dans leur développement. Quand la transmission intergénérationnelle d'une langue n'est plus assurée de manière naturelle, le pouvoir public doit intervenir pour inverser la tendance. Le linguiste Joshua Fishman a inventé le processus RSL (reversing language shift, l'inversion du glissement linguistique). Le sociologue Sanchez Carrion « Txepetx » a adapté cette théorie à la langue basque et le Gouvernement Basque s'en est inspiré pour définir sa politique linguistique décennal « Euskara biziberritzeko plan nagusia, 1999 » (plan général de revitalisation de la langue basque).

La sociolinguistique basque

Pour l'ensemble du Pays Basque, nous avons des statistiques linguistiques fiables depuis 150 ans. Voici quelques recherches importantes :

1868 : Ladislao de Velasco compare par province populations et bascophones.

1970 : Pedro de Yrizar compile les témoignages recueillis dans les communes.

1991-2006 : le Gouvernement Basque réalise 4 enquêtes sociolinguistiques pour analyser l'usage du basque, la compétence et les motivations linguistiques.

1999 : l'Institut culturel basque et la Faculté de sociologie de l'Université du Pays Basque réalisent la recherche « les adolescents et la langue basque ».

1999 : Dans le cadre du Recensement, l'Insee insère la transmission des langues et des parlers dans l'Etude de l'histoire familiale.

Les enquêtes sociolinguistiques concernent les locuteurs de 16 ans et plus, le recensement s'adresse aux citoyens de 18 ans et plus. Dans les deux cas les analyses ont été faites en fonction des classes d'âge ce qui permet de décrire l'évolution des langues de 1910 à nos jours. Les statistiques scolaires et les objectifs du Projet de politique linguistique permettent de prévoir l'avenir de la langue basque dans les années à venir.

Quelques repères pour le Pays Basque nord

1868 : 80.000 bascophones pour 165.000 habitants (48 %).

1970 : 77.848 bascophones pour 217.888 habitants (36 %).

1996 : 67.500 bascophones pour 250.000 habitants (27 %).

2006 : 63.700 bascophones pour 283.000 habitants (22,5 %).

Histoire de la politique linguistique basque

1982, Euskararen legea - L'Assemblée législative basque adopte la loi de normalisation de la langue basque. Le basque étant la langue propre du Pays Basque, elle est co-officielle avec l'espagnol. Le pouvoir public a la responsabilité

d'en assurer l'enseignement, de rebasquiser l'administration et d'organiser la coopération linguistique au-delà des limites de la Communauté autonome.

1995, le schéma d'aménagement linguistique - Dans le cadre de la prospective Pays Basque 2010, le Conseil de développement et le Conseil des élus adoptent 5 axes de travail en faveur de la langue basque : la généralisation de l'enseignement, l'usage du basque dans les médias, le soutien aux programmes de l'Académie de la langue basque, élargir la place du basque dans la vie publique, une institution pour réaliser ce programme.

1999, Euskara biziberritzeko plan nagusia - Le Gouvernement basque a fixé un plan décennal de revitalisation de la langue basque pour en assurer la transmission, l'utilisation et la qualité et pour soutenir l'unité linguistique et culturelle de l'ensemble du Pays Basque.

2000, la Convention spécifique Pays Basque 2001 – 2006 - Ce projet contractuel classe en 10 chapitres les préconisations issues de la concertation. Le premier chapitre, celui de la politique linguistique, apporte le financement de 10 opérations : le Conseil de la langue, l'Académie de la langue basque, le centre de recherche Iker, les activités périscolaires, AEK, le centre pédagogique Ikas, les radios bascophones, la retransmission d'ETB...

2006, le Projet de politique linguistique - L'Office public de la langue basque se donne comme objectif central des locuteurs complets et comme cœur de cible les jeunes générations. 12 enjeux majeurs ont été répartis en 3 familles : la transmission (famille, petite enfance, enseignement) ; l'usage social (médias, loisirs, édition, toponymie, société) ; la vitalité de la langue (apprentissage des adultes, qualité de la langue, recherche, motivation). De plus un programme transfrontalier a été défini par une convention entre l'Office public et le Gouvernement basque.

2008, Euskara 21 - Le comité consultatif du Gouvernement basque a organisé une période de réflexion pour formuler des propositions en vue d'un nouveau plan de politique linguistique. Les principes majeurs sont l'importance d'un vaste consensus, la progressivité pragmatique, la vitalité de la langue basque conséquence de la volonté collective et point de rencontre des différentes identités.

2009, le projet de loi-cadre - Depuis l'introduction des langues régionales dans la Constitution comme « patrimoine de la France », nous attendons une loi linguistique. Une plateforme d'associations culturelles s'est constituée pour faire des propositions aux députés et sénateurs.

Une prospective crédible

Si, à partir de 2006, l'effectif des élèves de basque augmente de 2% par an, 10 ans après le nombre de bascophones augmentera de 1000 locuteurs par an. En 2050, le Pays Basque Nord comptera 310.000 habitants de 16 ans et plus, dont 94.000 bascophones, soit 30% de la population totale et environ 55% des classes d'âge les plus jeunes.